

province civile, sans se nuire l'une à l'autre. De fait, quand les deux sections de l'université unique avaient une faculté ou école commune, il était rare qu'un étudiant de Québec vint à Montréal et qu'un étudiant de Montréal fréquentât Québec. Il n'y avait d'échange entre les deux sections que dans les écoles propres à chacune. La séparation se marquait de plus en plus, et Rome elle-même semblait encourager les aspirations vers l'autonomie complète en accordant ou en augmentant les pouvoirs demandés successivement pour la section montréalaise.

En 1910, à l'occasion du congrès eucharistique, le moment favorable parut être arrivé. D'autres oeuvres cependant concentrèrent l'attention et l'on crut devoir patienter encore. Enfin, en 1917, les instances devinrent plus pressantes. Les facultés et écoles réclamaient une dernière modification. Elles acceptèrent même le principe d'un projet de fusion qui faciliterait les pourparlers. Il fut donc décidé de porter à Rome un suprême recours.

La demande était appuyée d'un long mémoire signé par tout l'épiscopat de la province de Montréal. Elle fut présentée à la Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités, en octobre 1918, par Mgr le vice-recteur de Montréal. Selon l'usage, Rome interpella tour à tour Québec et Montréal représentés tous deux à cet effet dans la ville éternelle. Des explications furent fournies, des mémoires soumis de part et d'autre. La question fut étudiée et élucidée dans tous ses moindres détails. La Congrégation convoqua pour le 29 avril 1919 une réunion plénière de ses membres, et le résultat des délibérations se trouve consigné dans le reserit du 8 mai de la même année, dont voici la traduction :

“ Le 15 août 1918, les Illustrissimes et Révérendissimes archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Montréal exprimèrent au Saint-Siège un désir. Ils demandaient que